

BORNE ANTI-STATIONNEMENT DEMI-SPHÈRE EN FONTE Référence : 03012

RESUME

La borne anti-stationnement demi sphère en fonte fait partie intégrante des centres-villes et des lieux publics. Discrète, esthétique tout en restant efficace, cette borne est la solution parfaite pour délimiter vos zones urbaines.

La borne en demi-sphère est idéale pour la distinction et la lisibilité des différents espaces urbains d'une collectivité.

Cette borne anti-stationnement est conçue en fonte. Elle est disponible en 300 mm ou 400 mm de diamètre, laquage noir RAL 9005.

Vous pouvez également choisir le RAL de votre choix en cliquant sur "couleurs au choix".

Elle se fixe à l'aide de deux tiges filetées incluses avec la borne.

Les points forts :

- Facile à installer
- Très résistante
- Tiges filetées incluses
- Traitement de surface garantie 10 ans

DECLINAISONS

Couleur	Diamètre
Noir laqué	300 mm
Noir laqué	400 mm
Couleur au choix	300 mm
Couleur au choix	400 mm

DESCRIPTION

En savoir plus sur la borne demi-sphère en fonte

La borne demi-sphère en fonte facilite la délimitation des stationnements en ville et des zones piétonnes. Son but premier est d'éviter le stationnement sauvage dans des espaces publics qui ne sont pas adaptés. Pour ce faire, il est très aisé de placer ces bornes en forme de demi-sphère directement sur le béton, en la fixant à l'aide d'une tige filetée.

Son usage est varié. En effet, en plus de définir des places de stationnement autorisées, elle peut être utile pour séparer les flux de circulation en les apposant au milieu de la chaussée. Avec sa petite taille, elle ne met pas en péril les véhicules en cas de collision.

Fabriquée en fonte, cette borne anti-stationnement fonte est extrêmement résistante. Elle reste intacte malgré les intempéries et les agressions extérieures. Sa tenue dans le temps est excellente, son aspect ne bougera pas au fur et à mesure des années. Elle est résistante aux chocs.

Lors de la mise en place de la borne en fonte, il est absolument nécessaire de respecter les normes PMR afin que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer sans contrainte et que les bornes ne deviennent pas des obstacles. La réglementation prévoit des règles de taille et de contraste de bornes pour en améliorer la visibilité. Ce règlement a pour objectif de limiter l'obstruction des voies piétonnes par du mobilier urbain. Il faut donc s'informer en amont des tailles et couleurs autorisées.

Les bornes se fixent de manière aisée et très rapidement. La borne fixe se positionne au sol et se fixe avec une tige filetée. Il suffit la fixer à la borne puis d'ancrer la tige dans le béton. Les scellements doivent être de diamètres 1,2 cm par 15 cm.

Notre conseil : implanter des bornes de protection espacées de

1 mètre à 1,5 mètre. La préconisation pour l'implémentation des bornes de ville est de 1 borne par 1,5 mètre linéaire. Si le trottoir n'est utilisé que par des piétons qui utilisent peu cette voie, il est recommandé de laisser une largeur de 2,50 m. Ainsi deux personnes en fauteuil roulant peuvent se déplacer côte à côte en gardant un espace 50 cm du côté de la chaussée.

Nous vous proposons également des modèles bornes en béton, bornes anti-bélier, de différentes tailles, designs et coloris.

[Retrouvez notre gamme de bornes anti-stationnement complète](#). Retrouvez également notre [borne urbaine en fonte ronde](#) ainsi que l'intégralité de nos [bornes pour lutter contre le stationnement en fonte](#).

Caractéristiques de la demi sphère anti stationnement :

La borne de protection est disponible en deux diamètres différents, voici leurs caractéristiques :

Hauteur hors sol :

- ø 300 mm : 166 mm
- ø 400 mm : 215 mm

Poids :

- ø 300 mm : 15 kg
- ø 400 mm : 25 kg

Matériau : Fonte

Finition :

- Peinture noire RAL 9005, laquage réalisé en France
- Autre RAL au choix sur cette fiche

Fixation : 2 points de fixation (tiges de fixation à sceller incluses)

Nos conseils d'implantation de la borne anti-stationnement fonte :

La stratégie d'implantation de borne anti-bélier se doit d'être réfléchie en amont. En plus de respecter les normes PMR, les collectivités doivent prendre en considération l'environnement aux alentours. Une quantité trop importante de bornes peut nuire à la circulation et devenir un obstacle pour les passants. Nous vous recommandons une borne tous les 1,5 mètre.

Quelle est la durée de vie de la borne en fonte ?

La durée de vie des bornes fonte varie en fonction du matériau utilisé. Pour une borne en acier galvanisé, il n'y a que très peu de risques de vieillissement ou de rouille. Cela dépend également de l'entretien et de son utilisation. Plus les bornes sont à proximité de voies de circulation, plus leur durée de vie sera courte à causes des risque de chocs.

Comment entretenir les bornes demi-sphère ?

Les bornes en fonte n'ont pas besoin de beaucoup d'entretien. Il est conseillé de nettoyer régulièrement la borne avec de l'eau savonneuse ou des produits lustrants.